



Déclaration liminaire du CSA L du 03/04/2024

Après avoir annoncé en grande pompe le mois dernier la nécessité de réaliser 10 milliards d'économies, dont 5 milliards directement pris sur les budgets des ministères (transition écologique, travail emploi , enseignement supérieur, accès au logement) une nouvelle cure d'austérité est programmée ! Le gouvernement souhaite trouver 20 milliards supplémentaires pour 2025 !

Le premier ministre, donne le cap en s'attaquant à l'assurance chômage par la réduction de la durée d'indemnisation des chômeurs, en durcissant les conditions d'indemnisation, en diminuant le remboursement des soins liés à des affections de longue durée (ALD) !

Pendant ce temps, les entreprises encaissent par milliards des subventions et aides publiques sans contreparties !

Dans le même temps la fraude fiscale se chiffre en milliards ! Les services publics ont besoin de moyens humains, financiers et législatifs pour la combattre réellement.

Au lieu de s'armer contre cette fraude le gouvernement préfère mettre en place une véritable guerre sociale en détruisant les services publics et en s'attaquant aux plus faibles !

A l'image de clément Beaune, l'exécutif réclame une trêve sociale pendant les JO, pour autant, les mauvais coups continuent de tomber sur les travailleurs.

Au sein de la DRFIP, les conséquences des manques de moyens se sont déjà fait sentir :

- manque de personnel suite aux suppressions d'emploi,
- économies sur les fluides,
- Entretien négligé des locaux
- travaux non réalisés sur des sites.

La nouvelle politique immobilière de l'état entraîne une dégradation des conditions de travail des agents, entassés dans des surfaces réduites, des locaux pas adaptés aux missions.

Le pire est à venir avec le Flex office qui pèsera sur le fonctionnement des équipes et aggravera les risques psycho sociaux pour les agents ! Ces contraintes risquent d'inciter des agents à s'inscrire contre leur gré dans un dispositif de télétravail

A ce titre nous souhaitons rappeler que le télétravail est un mode d'organisation du travail qui se fait sur la base du volontariat de l'agent et de l'accord de la direction.

Monsieur le directeur vous avez annoncé devant les chefs de service de la NCAE que lors des déménagements les agents seraient d'office en télétravail. Cette annonce est totalement irresponsable et contraire aux textes.

C'est pourquoi, Monsieur le directeur nous vous demandons d'accorder des autorisations d'absence pour couvrir les jours de déménagement de tous les agents vers la nouvelle CAE afin respecter les règles précitées et de garantir un traitement égalitaire entre tous les agents !